



Covid-19 Plan de protection de la Gym Jeunesse Cugy

Mis à jour le 7 novembre 2020

1 Généralités

1.1 Contexte

Le présent concept s'appuie sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic et de la Fédération suisse de Gymnastique; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique (domaine du sport de masse) de la GJC ont lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes. Il respecte les mesures plus restrictives du Canton de Vaud et celles de l'association cantonale GymVaud. Il est coordonné avec le concept de protection de la commune de Cugy, exploitante des installations sportives. Ce concept individuel n'est pas soumis à l'approbation des autorités mais ces dernières sont habilitées à interdire une activité sportive ou à fermer une installation en cas de concept de protection insuffisant.

A l'exception du groupe parents-enfants, les gymnastes ont moins de 16 ans à la GJC.

1.2 Objectifs

L'objectif consiste à mettre en œuvre la normalisation progressive des activités physiques et des entraînements en gymnastique tout en observant les directives sanitaires et épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique.

La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de protection est du ressort de la GJC, de son comité et des monitrices.

2 Principes de base dans le sport

Les présentes mesures de protection s'appuient sur les principes de base visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants :

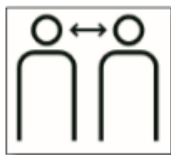
- . **A** Pas de symptômes à l'entraînement
- . **B** Garder les distances (distance de 1.5 mètres dès que possible)
- . **C** Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- . **D** Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infection.
- . **E** Port du masque obligatoire dès 12 ans
- . **F** Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection de la société **ABCDE**

Le présent document est rédigé sous la forme féminine mais comprend la forme masculine.



Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes

A



B



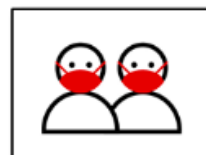
Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

C



Listes de présence
traçabilité des contacts proches –
Contact tracing

D



E



Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives

F

3 Explications

AI Pas de symptômes à l'entraînement

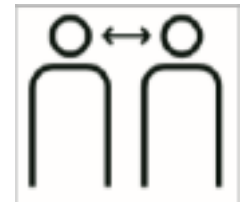
Symptômes

Les gymnastes et monitrices présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison. Elles doivent contacter leur médecin. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.



BI Garder ses distances

Lors de l'arrivée sur l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement; dans toutes ces situations et situations similaires, continuer de garder une distance de 1.5 mètres avec les autres personnes.



La distance de 1.5m doit être gardée tant que possible lors des cours.

Aider/assurer: Il est permis d'aider et d'assurer uniquement les jeunes de moins de 16 ans. Tout contact corporel avec des adultes est interdit.

La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.

Les entraînements se déroulent exclusivement en groupes fixes.



Pour les groupes composés uniquement de gymnastes de moins de 16 ans, les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre.

Pour les groupes Parents-Enfants, il ne peut y avoir plus de 5 personnes (enfants, parents et monitrices confondus) en plein air. Les parents ne sont pas autorisés en salle. **Dès lors les parents ne peuvent plus participer. Seuls les enfants continuent par demi-groupe.**



C I Respect des mesures d'hygiène

Se laver les mains est une mesure d'hygiène cruciale. Les gymnastes et monitrices se lavent les mains avec du savon avant et après l'entraînement, ce qui permet de se protéger soi-même et les autres.

D I Dresser la liste des participants

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. La monitrice responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de pouvoir la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).



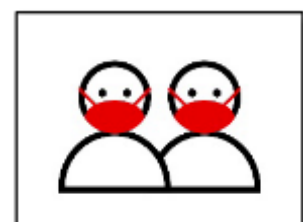
Restrictions d'admission:

- Les installations d'entraînement sont ouvertes uniquement aux personnes nécessaires à la pratique de la gymnastique. Durant les heures d'entraînement, l'accès à la salle (= bâtiment) est autorisé uniquement aux monitrices, gymnastes, membres du comité.
- Les accompagnatrices et personnes extérieures (parents, amis, etc.) **n'y ont accès qu'en cas de nécessité.**

EI Obligation du port du masque

Le masque doit être porté dès l'âge de 12 ans (exception en plein air avec distance de 1.5m). Les entraîneurs le portent aussi.

Parents & Enfants : Les parents ne peuvent plus participer. Seuls les enfants continuent par demi-groupe.



FI Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection

La personne responsable du plan coronavirus, chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur pour notre société, est Marc-André Jaquemet. En cas de question, prière de le contacter directement (marcandre.jaquemet@gymjeunessecugy.ch ou privé 021 731 48 89).



La personne responsable du plan coronavirus:

- est chargée de la mise en œuvre et du respect du concept de protection,
- informe les personnes concernées (fonctionnaires, entraîneurs, athlètes, parents, etc.) des mesures prises et des processus définis,
- fait office d'interlocuteur à l'interne et à l'externe,
- s'assure que les règles de comportement de Swiss Olympic (affiche) soient placardées à l'entrée du bâtiment ainsi qu'à d'autres endroits.

Les monitrices:

- soutiennent la personne responsable du plan coronavirus et planifient les entraînements dans le respect des cinq points A-E,
- apportent leur aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire.

Tout le monde:

- s'en tient aux règles de distanciation et aux mesures d'hygiène en vigueur
- se montre solidaire et applique les règles du concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.

4 Compléments

Arrivée vers/départ depuis le lieu d'entraînement

Pour se rendre à l'entraînement, il convient de préférer les moyens de transport individuels (voiture, vélo, moto, etc.), voire de venir à pied. Si possible, éviter également le covoiturage afin de respecter la règle de distanciation des 1.5 mètres.

Les gymnastes viennent en tenue de gymnastique avec une paire de chaussures pour la salle. Les vestiaires ne sont pas accessibles. Le changement de chaussures a lieu dans le hall d'entrée.

Organisation:

Lors du passage d'un groupe d'entraînement à l'autre, les personnes du groupe d'entraînement suivant attendent dehors sous le préau conformément à la règle de distanciation de 1.5 mètres jusqu'à ce que le groupe précédent ait quitté le bâtiment et que la monitrice donne le signal d'entrer.

Lorsqu'il fait très froid et sur annonce de la monitrice uniquement, la salle d'attente peut être exceptionnellement prévue dans le hall du sous-sol.

Information:

L'affiche de SWISS OLYMPIC (cf. annexe) doit être placardée à l'entrée du bâtiment ainsi que dans d'autres emplacements.

5 Communication du concept de protection

La Gym Jeunesse Cugy publie le concept de protection par écrit à l'intention de ses membres, monitrices et fonctionnaires ainsi que sur son site web.



Références

Lien vers GymVaud :

<https://gymvaud.ch/covid19>

Lien vers les infos du SEPS : <https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/#c2066191>

Lien vers les mesures de l'État de Vaud :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Lien vers les informations de la Fédération suisse de gymnastique :

<https://mail.stv-fsg.ch/-viewonline2/20896/1189/335/weoauNoq/6OzAT3bvgW/1>